

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY
NOV 23 1979
UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/34/L.21/Rev.1
23 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Canada et Japon : projet de décision révisé

L'Assemblée générale décide :

a) De prier le Secrétaire général et ses collègues du Comité administratif de coordination de poursuivre l'harmonisation progressive et le perfectionnement des statuts, règlements et pratiques du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies, en vue de renforcer le système commun et de tendre à la création d'un tribunal unique;

b) De prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.
